



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06
www.fr.ch/DICS

Aux communes fribourgeoises par leur
Association ACF-FGV

Réf: JPS02
T direct: +41 26 305 12 02
Courriel: dics@fr.ch

Fribourg, le 5 mars 2021

Covid-19 : Mesures renforcées dans les écoles et activités culturelles, sportives et sociales hors temps scolaire

Madame, Monsieur,

Le 10 février dernier, les services de l'enseignement obligatoire ont informé les directions d'école primaire et secondaire des nouvelles mesures qu'ils souhaitent voir mises en œuvre à la rentrée des vacances de Carnaval, soit à partir du 22 février. Ils ont également [écrit aux parents des élèves](#).

La décision de renforcer les mesures déjà prises dans les écoles ainsi que l'application du plan de protection pour limiter la propagation du Covid-19 doivent être mises en lien avec l'apparition de nouveaux variants plus contagieux (VOC) et le fait qu'une contamination à un nouveau variant est susceptible d'entraîner de nombreuses mises en quarantaine dans les écoles. En effet, si lors d'une contamination avec le virus « usuel », les élèves de la 1H à la 11H n'étaient pas considérés comme des contacts étroits, avec un VOC, ils le sont. La quarantaine touche également les enseignant-e-s intervenant dans la classe et peut également, selon l'analyse effectuée par le SMC, s'étendre aux parents et aux frères et sœurs des camarades de classe (double quarantaine).

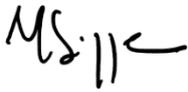
Suite à quelques « flambées » dans plusieurs écoles, nous avons pris conscience que les mélanges de classe avaient pour effet une forte augmentation du nombre d'élèves et d'enseignant-e-s en quarantaine, nécessitant dans plusieurs cas la mise en place d'un enseignement à distance pour quelques jours, voire une ou deux semaines. C'est pourquoi nous avons décidé de limiter jusqu'au 1^{er} avril les mélanges de classes, interrompu les cours facultatifs qui regroupent des élèves du CO de différentes classes et invité les directions d'école à privilégier le « groupe classe » autant que possible. Il s'agit de préserver l'école en présentiel ainsi que les prochaines échéances qui sont particulièrement importantes pour les élèves qui terminent un cycle avec notamment le passage EPCO pour des élèves de 8H et les examens d'admission à l'école de commerce et à l'école de culture générale pour des élèves de 11H. Tant le Service du médecin cantonal que l'OCC avec qui nous collaborons régulièrement estiment que nos mesures font sens. Nous soulignons que la fréquentation de l'école est obligatoire pour les élèves de la 1H à la 11H et que nous avons besoin d'un corps enseignant en santé pour assurer les apprentissages des élèves.

La décision de maintenir nos efforts pour limiter les contaminations dans les écoles est motivée par les raisons évoquées ci-dessus.

Le Conseil fédéral a autorisé avec effet au 1^{er} mars toute une série d'activités culturelles, sportives et sociales pour les enfants et les jeunes jusqu'à 20 ans. C'est une décision que nous saluons car elle permettra aux jeunes qui le souhaitent de retrouver entraînements, répétitions, réunions habituelles : c'est une bouffée d'air frais bienvenue, sous la responsabilité de leurs parents.

Les décisions prises par ma Direction pour les écoles ne s'imposent pas aux communes ni aux associations organisant des activités pour les enfants et les jeunes et qui se déroulent hors du temps scolaire. Lesdites activités sont, bien sûr, soumises à leur propre plan de protection.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Jean-Pierre Siggen
Conseiller d'Etat, Directeur